



Information technique

Direction des politiques familiales et sociales

Date : 08/07/2020	Nombre de pages :	Emetteur(s) : Direction des politiques familiales et sociales Dejep Pôle famille jeunesse parentalité Segolene DARY Tél. : 01 45 65 54 77
Information technique N° : 080	Nature : Information	
Destinataire :	Centres de Ressources	
A l'attention de :		
Domaine :	ACTION SOCIALE	Date d'application : Immédiate Champ d'application : Métropole et DOM
Mots-clés :	JEUNESSE	
Objet :	Concours national InnovJeunes 2020	
Pièces jointes :		

M e s s a g e

Dans le cadre de sa politique jeunesse et du soutien apporté aux projets portés par les jeunes, la Cnaf renouvelle en 2020 l'organisation du concours national « InnovJeunes ».

Ce concours a pour objectif de valoriser et de renforcer la lisibilité, à l'échelle nationale, des projets portés par des jeunes de 12 à 17 ans financés par les Caf dans le cadre de l'axe 3 « Soutenir l'engagement et la participation des enfants et des jeunes » du fonds « Publics et territoires ».

La seconde édition du concours s'inscrit dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Les modalités du concours et de la remise des prix tiennent compte des mesures sanitaires en cours. Aussi, elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Les modalités de ce concours sont exposées ci-après ainsi que dans le règlement intérieur ci-joint (annexe 1).

I. Objet du concours

Le concours récompense des projets portés par des adolescents (12-17 ans) financés par les Caf dans le cadre du fonds « Publics et territoires ».

II. Condition de participation

La participation à ce concours est ouverte à des projets portés par des jeunes et soutenus par une Caf en 2020 dans le cadre de l'axe 3 du Fpt. Dans ce cadre, chaque Caf participante soutient un seul projet, présélectionné sur la base des critères ci-dessous.

Les projets candidats devront être achevés au plus tard à la fin du mois de décembre 2020.

Les projets candidats doivent s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- « **Citoyenneté et vie locale** » : sont particulièrement attendus dans cette catégorie des projets de solidarité mis en place par des jeunes durant la pandémie de Covid-19 ;
- « **Développement durable** » ;
- « **Culture, loisirs et sports** » ;
- « **Vacances et mobilités** ».

Dans chacune de ces catégories, les projets intégrant une dimension numérique seront particulièrement valorisés.

Critères de présélection :

Les Caf retiendront les critères suivants :

- Le niveau d'implication des jeunes dans le projet ;
- La dimension innovante du projet ;
- La qualité du projet et les résultats obtenus ;
- L'impact du projet sur le territoire.

A titre indicatif et afin de faciliter la présélection des projets, une grille d'évaluation des projets est jointe à la présente It (annexe 2).

III. Modalités de candidature

La candidature au concours est coordonnée par la Caf chargée de présélectionner le projet candidat au concours national par le biais, si possible, de l'organisation d'un concours local préalable. Le projet lauréat du concours local est ensuite transmis à la Cnaf.

a. Recueil du consentement des jeunes candidats au concours

Aucun projet ne peut être présenté au concours sans l'accord écrit, express et préalable des jeunes impliqués et/ou de leur représentant légal s'agissant de mineurs. A ce titre, chaque candidature doit être accompagnée du règlement intérieur ci-joint signé par les jeunes (ou un représentant légal s'agissant des jeunes mineurs).

b. Formulaire de candidature

Les candidatures doivent être adressées à la Cnaf de façon dématérialisée par le biais d'un formulaire de candidature Sphinx. Le formulaire sera transmis par mail aux Balf Action sociale des Caf courant juillet 2020. Il est joint en format Pdf à la présente It pour information (annexe 3).

Différentes rubriques devront être renseignées par les jeunes et leurs accompagnateurs :

- la description du projet : objectifs, principales actions réalisées, résultats ;
- la composition de l'équipe projet : nombre de jeunes, âges, répartition filles/garçons ;
- l'implication des jeunes dans la réalisation du projet.

Il est vivement encouragé de joindre au formulaire de candidature des supports créatifs (photos, vidéos, réalisations graphiques,...) illustrant le projet et réalisés par les jeunes eux-mêmes.

L'ensemble des candidatures présentées devront faire l'objet d'une validation par la Caf et comporter un avis motivé des services de la Caf.

IV – Date limite de transmission des projets

La date limite de remontée des projets présélectionnés par les Caf à la Cnaf est fixée au **Mercredi 30 septembre 2020**.

V – Procédure de sélection et résultats

Le calendrier du concours s'établit comme suit :

Mercredi 30 septembre 2020	Date limite de candidature.
Octobre 2020	Présélection des projets par les services de la Cnaf et transmission au jury national et au jury jeunes.
Fin octobre 2020	Délibération des jurys et désignation des projets lauréats.
Début décembre 2020	Remise des prix.

Après clôture des candidatures, les services de la Cnaf sélectionneront les 15 projets qui seront présentés au jury national composé de partenaires institutionnels et associatifs de la Cnaf sur le champ de la jeunesse, en s'appuyant sur les critères de la grille d'évaluation (annexe 2).

Le jury national sera présidé par la Présidente de la Cnaf et composé d'administrateurs, de représentants des services de la Cnaf et de personnalités qualifiées sur le champ de la jeunesse.

Un jury junior composé de jeunes résidents en Fjt remettra également un prix spécial.

Les candidats seront informés des résultats par la Caf après la délibération du jury national qui aura lieu à la fin du mois d'octobre 2020.

Les lauréats seront invités à la remise des prix organisée à Paris en décembre 2020 au sein d'un Foyer de jeunes travailleurs parisien (sous réserve des conditions sanitaires en cours) et devront dans ce cadre présenter leur projet. En cas d'indisponibilité, les jeunes lauréats pourront choisir d'être représentés par un animateur encadrant.

Les modalités d'organisation de la remise des prix seront précisées dans le courant du mois d'octobre 2020.

VI – Désignation des prix

Les lauréats désignés par le jury remporteront pour l'ensemble des catégories des chèques cadeaux.

Les projets récompensés seront par ailleurs être mis à l'honneur *via* les plateformes et supports de communication de la Cnaf (Monenfant.fr, Caf.fr, réseaux sociaux, site national Promeneursdunet.fr, Vies de famille ...) ou sur tout autre support, telle que la presse.

VII – Création du « Coin des ados », un espace dédié aux initiatives des jeunes sur monenfant.fr

Dans le cadre du nouveau service « Mon Alsh à la Maison » de monenfant.fr, l'espace « Le coin des ados » sera mis en place à partir de l'été 2020. Cet espace mettra à disposition du public adolescent (12-17 ans) des ressources, outils, exemples et bonnes pratiques utiles à la mise en place de leur projet. A ce titre, les projets récompensés dans le cadre du concours InnovJeunes y seront valorisés. L'espace sera construit avec l'appui des associations nationales et fédérations d'éducation populaires.

